

RÉDUISONS NOS DÉCHETS et préparons l'avenir



Projet de Programme local de prévention des
déchets ménagers et assimilés
de la communauté de communes
Terre de Camargue

I. La table des matières

II. L'Introduction	3
A. Le cadre de la prévention des déchets ménagers et assimilés	3
B. Le contexte réglementaire	3
C. Le contexte concernant la CCTC	3
D. La planification, l'animation et la gouvernance du PLPDMA	4
III. L'état des lieux du territoire	5
A. Le diagnostic socio-économique	5
1. La typologie du territoire et la structure de la population	5
2. La densité de la population	5
3. L'évolution de la population	5
4. L'âge de la population	6
5. La typologie des ménages	6
6. La structure de l'habitat	6
7. Les emplois et entreprises du territoire	7
8. Le tourisme et la culture	8
a. Les établissements touristiques	8
b. La typologie de la population touristique de la commune du Grau du Roi	8
c. L'organisation d'évènements	8
B. Le diagnostic des déchets	8
1. La gestion des déchets sur le territoire	8
a. Les flux collectés	8
b. Les exutoires	9
2. L'étude des gisements des déchets	9
a. La décomposition de l'ensemble des tonnages en 2023	10
b. L'évolution des tonnages entre 2010 et 2023	10
c. La saisonnalité des tonnages de la CCTC	11
d. L'objectif de réduction de la CCTC	11
C. L'analyse du gisement d'évitement dans les OMR	11
D. L'analyse de la matrice AFOM	13
IV. Le programme d'actions	14
V. Les fiches actions détaillée	15
VI. Les estimations et Le budget du PLPDMA	37

II. L'introduction

A. Le cadre de la prévention des déchets ménagers et assimilés

La prévention des déchets consiste à limiter leur production et/ou leur impact négatif à chaque étape du cycle de vie des produits. Ainsi, la conception, la production, la distribution et la consommation des objets sont des étapes génératrices de déchets. Pour la communauté de communes de Terre de Camargue, la prévention des déchets est un enjeu majeur, notamment au regard des tonnes de déchets ménagers et assimilés produits chaque année par les habitants du territoire.

B. Le contexte réglementaire

Le PLPDMA trouve son origine dans la directive-cadre européenne sur les déchets (2008/98/CE), transposée en droit français par la loi Grenelle II (2010) qui a inscrit la prévention des déchets comme une mission prioritaire de la politique nationale de gestion des déchets. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015) renforce cette obligation, imposant aux collectivités compétentes d'élaborer un PLPDMA. La loi AGECL (2020) vient compléter ce cadre en accentuant les objectifs de réduction des déchets et de lutte contre le gaspillage. Le PLPDMA doit être cohérent et en compatibilité avec le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional de Prévention des Déchets (PRGPD).

C. Le contexte concernant la CCTC

Née de soixante-dix ans de coopération intercommunale, l'EPCI Terre de Camargue est une communauté de communes formée depuis 2001.

La Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) trouve son origine en 1947, lorsque quatre communes (Aigues-Mortes, Le Grau du Roi, Saint-Laurent d'Aigouze et Vauvert) créent un syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable. En 1966, le syndicat élargit ses compétences à l'assainissement, puis devient un SIVOM en 1971. Face à la saturation de la décharge d'Aigues-Mortes, il rejoint en 1992 le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang pour le traitement des déchets. En 2001, il se transforme en Communauté de Communes Terre de Camargue, regroupant trois communes (Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint-Laurent d'Aigouze) et élargissant ses missions à l'éclairage public, la gestion des déchets, les équipements communautaires et les ports de plaisance.

La collectivité de communes Terre de Camargue regroupe 3 communes en 2024, pour une population **municipale de 20 736 habitants en 2021 (+2% depuis 2015)** sur un **territoire de 202,3 km²**.

La CCTC a aujourd'hui la compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets.

Pourquoi un PLPDMA pour la CCTC ?

Le PLPDMA est un programme qui permettra à la CCTC de structurer et coordonner ses actions pour prévenir les déchets, impliquer les acteurs du territoire et atteindre les objectifs nationaux de réduction des déchets.

L'ADEME définit la prévention des déchets comme l'ensemble des actions menées avant leur collecte pour éviter leur production. Elle vise soit à réduire les quantités de déchets (prévention quantitative), soit à diminuer leur nocivité ou à en faciliter la valorisation (prévention qualitative). Contrairement au tri sélectif, qui gère les déchets déjà produits, la prévention agit en amont pour empêcher leur apparition.

Le **PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est **obligatoire** pour toute collectivité compétente en gestion des déchets. Pour **Terre de Camargue**, il répond à deux grands enjeux :

- **1. Le respect des obligations légales** : issu des directives européennes et des lois françaises (Grenelle, LTECV, loi AGECE, etc.), le PLPDMA s'inscrit dans un cadre réglementaire national, régional et local visant à **réduire la production et la nocivité des déchets**.
- **2. La continuité environnementale** : il traduit les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets, notamment **-15 % de déchets ménagers d'ici 2030 par rapport à 2010**, ainsi que la lutte contre le plastique à usage unique, le gaspillage alimentaire et l'obsolescence programmée.

En résumé, le PLPDMA permet à la CCTC de conformer sa politique locale aux cadres réglementaires européens et nationaux, tout en poursuivant ses engagements pour une gestion durable et responsable des déchets.

La **Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC)** met en place un PLPDMA pour **structurer et renforcer ses actions de réduction des déchets** déjà engagées depuis plusieurs années. Après la distribution de composteurs (2019), la révision du contrat de traitement avec le **SMEPE** (2023), l'adhésion au dispositif « **Nouveau territoire engagé** », et l'adoption d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial (2024)**, la collectivité souhaite désormais disposer d'un cadre cohérent et opérationnel.

Ce programme local de prévention permettra à la CCTC de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant sur 6 ans, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et un plan d'actions suivi par des indicateurs. Il s'inscrit dans la continuité des compétences de la CCTC en matière de collecte et du SMEPE pour le traitement des déchets.

D. La planification, l'animation et la gouvernance d'un PLPDMA

La **planification** du PLPDMA de la Communauté de Communes Terre de Camargue s'organise en deux grandes étapes : un **diagnostic territorial** permettant d'identifier les sources et typologies de déchets, puis l'**élaboration d'un plan d'actions** sur six ans assorti d'indicateurs de suivi. L'**animation** repose sur la coordination entre les services de la CCTC, le **SMEPE** (pour le traitement), les acteurs locaux et les habitants, via des actions de sensibilisation et de concertation. La **gouvernance** est assurée par un **comité de pilotage** réunissant élus, techniciens et partenaires institutionnels, garantissant le suivi, l'évaluation et l'ajustement du programme.

Planification → Animation → Gouvernance

Diagnostic → Plan d'actions → Mise en œuvre → Suivi → Évaluation

III. L'état des lieux du territoire

A Le diagnostic socio-économique

L'objectif de ce diagnostic est de caractériser les différents types de la population sur le territoire de la CCTC, analyser l'organisation de l'activité humaine afin de cibler les actions de prévention, adapter la politique de prévention du PLPDMA aux spécificités du territoire et obtenir des résultats tangibles.

1. La typologie du territoire et la structure de la population

Le territoire de la CCTC est constitué de trois communes, chacune dotée d'une typologie territoriale différente : le Grau du Roi présente une composition de type hypercentre urbain très dense, littoral touristique très dense et périphérie mixte à dominante urbaine. La commune d'Aigues-Mortes présente une composition de type hypercentre urbain très dense, périphérie mixte à dominante urbaine. Enfin, la commune de Saint-Laurent d'Aigouze présente une composition de type mixte à dominante rurale.

la population municipale est d'environ 20 000 habitants tandis que la population DGF (dotation globale de fonctionnement)¹ est de **41 826 habitants en 2023²**.

2. La densité de la population

La CCTC présente une densité moyenne de **102,5 habitants au km² en 2021³**. En comparaison la densité de la population sur la région Occitanie en 2021 est de 82,8 habitants au km². Cependant, il existe une différence entre les trois communes, les communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes présentant une densité similaire en 2021 (environ 150 habitants au km²), tandis que la commune de Saint-Laurent d'Aigouze présente une densité moyenne bien plus faible (40,2 habitants au km²).

Concernant la proportion de la population sur le territoire de la CCTC, il semble qu'environ 80 % de la celle-ci soit localisée sur les communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes (respectivement 41% et 42% de la population). Or seulement 17% de la population de la CCTC est localisée sur la commune de Saint-Laurent d'Aigouze.

3. L'évolution de la population

Sur la totalité du territoire la population de la CCTC a évolué **de 5% entre 2010 et 2021**. Le territoire de la CCTC est donc un territoire relativement attractif et dont la population est relativement croissante à l'image des territoires du littoral méditerranéen.

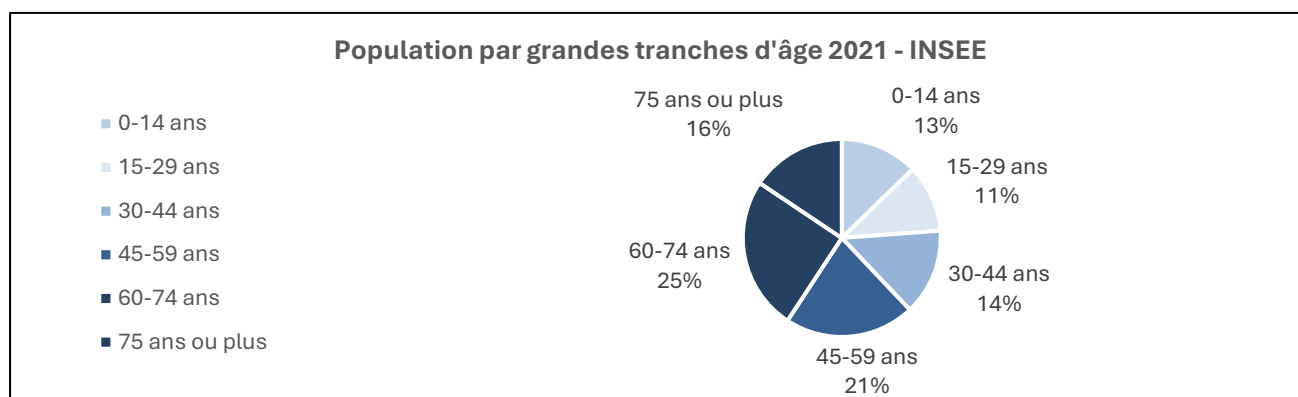
¹ La population DGF est constituée de la somme des trois éléments suivants : La population INSEE de la Collectivité, le nombre de résidences secondaires sur le territoire, et majorée d'autre part d'un habitant par place de caravane située dans une aire d'accueil des gens du voyage

² Chiffres du rapport d'activité 2023.

³ Données INSEE 2021.

4. L'âge de la population

La part des plus de 65 ans de la population de la CCTC est de 38% tandis qu'au niveau national cette part est de 27,6%. Le territoire présente une part importante de personnes âgées, susceptibles de participer à la mise en place de certaines actions. Cependant, cette population peut aussi être plus difficile à sensibiliser.



5. La typologie des ménages

Les actions de prévention peuvent être ciblées selon la typologie des ménages présents sur le territoire. L'intérêt est que ces ménages ont des productions qui leur sont propres. Ainsi, le territoire de la CCTC présente une majorité de ménages avec familles (58%) dont 29% ont des enfants. Cette part des ménages avec enfants sont ainsi concernés par des gisements tels que les textiles sanitaires (couches, lingettes, mouchoirs...) et des encombrants (poussettes, jouets, ameublement...). Concernant la prévention, les enfants sont d'excellents vecteurs de sensibilisation auprès de leurs parents et de leur entourage. Ils intègrent rapidement les messages véhiculés, notamment en milieu scolaire.

6. La structure de l'habitat

Le territoire de la CCTC présente une forte disparité concernant les types de logements. En 2021, la composition du territoire est de 75% d'appartements contre 25% de maisons. Cependant il semble que ce soit la commune du Grau du Roi qui influe sur ces chiffres : la commune présente 90% d'habitats collectifs en 2021.

Ainsi sur un territoire représenté majoritairement par des habitats collectifs, il semble cohérent d'établir un programme d'actions adéquat :

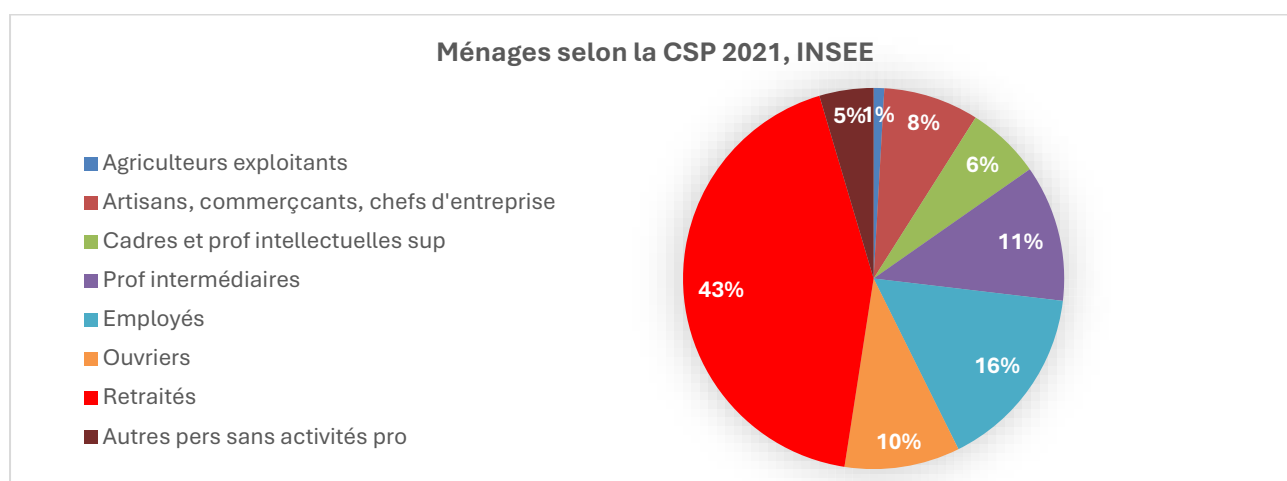
- Pour les habitats collectifs : le compostage en pied d'immeuble sont des axes de réduction des déchets pouvant être envisagés. Par ailleurs, un mode de sensibilisation peut être réalisé au travers des bailleurs et des syndicats de copropriété par exemple.
- Inversement, pour les habitats pavillonnaires, les actions pourront être envisagées sous le prisme de la promotion du compostage domestique.

Par ailleurs, sur le territoire de la CCTC, la majorité des habitations sont des résidences secondaires en 2021⁴ (66%). Cela indique une forte affluence touristique et la nécessité de mettre en avant des actions de prévention en ce sens.

7. Les emplois et entreprises du territoire

Le statut de la population est un paramètre important pour la stratégie de communication sur le thème de la prévention des déchets. Le territoire de la CCTC présente **74% d'actifs** parmi la population de 15 ans ou plus en 2021. La même année, la moyenne nationale est de 73% et la moyenne régionale de 74%. Ainsi, les actions de prévention peuvent être envisagées sur les lieux de travail des habitants, ou encore lors d'évènements et manifestations durant les week-ends.

La typologie des ménages selon la CSP (Catégorie socio-professionnelle) permet à nouveau de d'orienter les actions de prévention selon le type de population de la CCTC. Ainsi, en 2021 **43% des ménages appartient à la CSP des retraités**. C'est la part la plus importante parmi les autres catégories. En suivant, la part la plus importante est celle des **employés (16%)**.



Par ailleurs, une étude menée par CITEO en 2019 affirme que les plus de 40 ans et les employés sont trient de mieux en mieux sur le territoire national. Cette étude illustre que les CSP orientent les comportements de la population au regard de la prévention des déchets. Ainsi, les retraités représentent une population qui peut adhérer à des associations, participer à des actions de prévention. Les employés représentent une population qui peut être sensibilisée sur son lieu de travail.

Concernant la typologie des entreprises sur le territoire, la CCTC accueille majoritairement des secteurs tels que le commerce de gros, transports, hébergements et restauration en 2021 (39%). Or, ces structures sont génératrices de déchets d'emballages (plastiques, papiers, cartons...) et de déchets alimentaires. Par ailleurs, les déchets issus des activités économiques sont collectés par le service public de gestion des déchets. Ils doivent être intégrés dans la réflexion du PLPDMA. Ces déchets représentent en moyenne 19% des OMA (20% des OMR et 15% de la CS), et 17% des apports en déchèteries (selon le MODECOM, 2017).

Ainsi, il peut être intéressant de s'appuyer sur des partenaires tels que les chambres consulaires, les chambres de commerce et de l'industrie (CCI), ou encore des associations de commerçants afin de mettre en place des actions de prévention ciblées.

⁴ INSEE - 2021

8. Le tourisme et la culture

a. Les établissements touristiques

Le territoire de la CCTC comporte 24 hôtels et 12 campings en 2024.

b. La typologie de la population touristique de la commune du Grau du Roi

L'office du tourisme du Grau du Roi commande une étude annuelle concernant la population touristique de son territoire. Il s'agit d'une analyse menée par le groupe G2A consulting à l'aide d'une base de données du bornage des téléphones sur le territoire (Orange flux vision). Cette analyse permet de constater que la population touristique est majoritairement âgée de plus de 65 ans et que la durée moyenne de séjour est d'environ une semaine (6.55 jours).

c. L'organisation d'évènements

De nombreux évènements sont organisés annuellement sur le territoire de la CCTC, notamment dans les Arènes du Grau du Roi et dans les zones des plages (*exemple : « Les Graulinades » ; l'Abrivado des plages, les marchés nocturnes...*). Une majorité de ces évènements sont producteurs de déchets et nécessitent un prêt de matériel et de moyens de gestion. L'éco-festivité semble être un biais intéressant pour l'orientation des actions du PLPDMA.

B. Le diagnostic déchets

1. La gestion des déchets sur le territoire

La gestion des déchets comprend le **traitement**, la **collecte** et les émissions de « fonctionnement » (consommation du patrimoine et déplacement des agents).

En 2021, la direction environnement de la CCTC comptait 19 agents composant l'équipe du service Environnement de la CCTC.

L'exploitation des déchèteries est réalisée en régie tandis que les opérations de collectes sont assurées par des entreprises privées. Actuellement, ces prestations sont réalisées par la société Rocheblave, filiale du groupe Nicollin. Le traitement est assuré par le SMEPE.

a. Les flux collectés

• Le porte à porte

Plusieurs flux sont collectés en porte à porte :

- Les OMR sont collectés exclusivement en PAP, une fois par semaine à une fois par jour selon la densité de l'habitat, la saison et les zones des collectivités. Les collectes ont lieu le matin à partir de 4 h sur la majorité du territoire. Dans certains secteurs le ramassage est effectué le soir à partir de 20h en saison estivale. Certains professionnels dont les professionnels dits « de bouche » sont dotés de bacs individuels.
 - La collecte sélective est effectuée une fois par semaine chez les ménages. Un service spécifique est également proposé pour les usagers professionnels.
 - Les encombrants peuvent être collectés sur demande à domicile : les usagers peuvent appeler un numéro gratuit, s'inscrire et déposer leurs encombrants afin qu'ils soient collectés.
- #### • Les points d'apport volontaire

Les flux concernés sont : le verre, la collecte sélective, les textiles, les biodéchets. La collecte s'effectue via des colonnes aériennes ou enterrées, la fréquence de collecte étant adaptée selon la localisation et le flux.

La plupart des points tri est constitué d'une colonne pour chacun des 3 flux enterrés. Les déchets recyclables sont collectés au moyen de 231 points de collecte dont 20 enterrés.

- La collecte spécifique des professionnels

Les usagers professionnels bénéficient actuellement de collectes adaptées pour les flux de verre et de carton. Cette collecte est organisée selon un planning annuel et en fonction du critère de saisonnalité. Une fois ces flux collectés, ils sont regroupés en déchèteries puis transportés vers les centres de tri.

- Les déchèteries

La CCTC dispose de cinq déchèteries réparties sur son territoire : une déchèterie par commune et deux points propres situés respectivement dans la zone urbaine du Grau du Roi : au port de pêche et Port de plaisance.

Les flux collectés en déchèteries concernent à la fois les ménages et les professionnels.

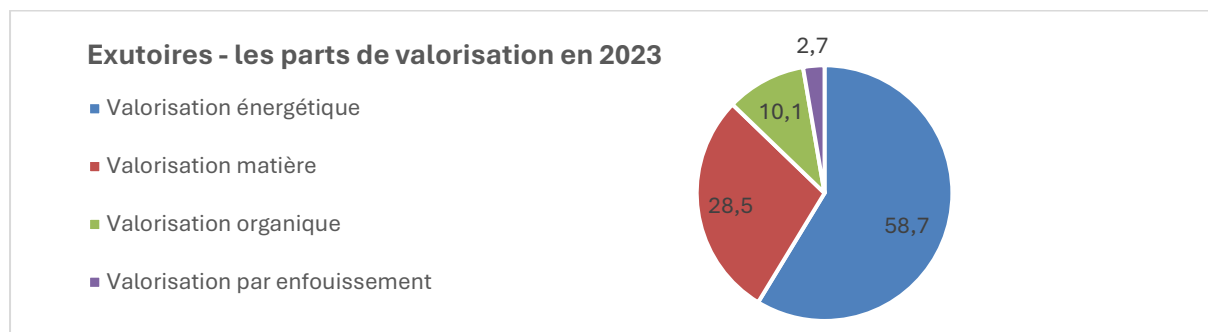
- La station de compostage

Les flux concernés sont des déchets verts (végétaux) déposés par les professionnels sans limitation de quantités sous-réserve de facturation à la tonne.

b. Les exutoires

La compétence traitement a été transférée au SMEPE en 1992 ce qui comprend toutes les opérations de valorisation matière, valorisation énergétique et élimination en installation de stockage des déchets. Le SMEPE est ainsi chargé d'organiser et de contractualiser avec les différentes filières de traitement des déchets. Il existe trois filières de valorisation : La valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie), la valorisation matière (recyclage des matériaux), et la valorisation organique (compostage).

Suite à l'étude de la valorisation par flux et du diagnostic réalisé en amont⁵, il semble qu'en 2023 la part de **valorisation énergétique** soit de **58.7 %**, la part de **valorisation matière** soit de **28,5%**, la part de **valorisation organique** soit de **10.1%**, la part de **l'enfouissement** soit de **2.7%**.



2. L'étude du gisement des déchets

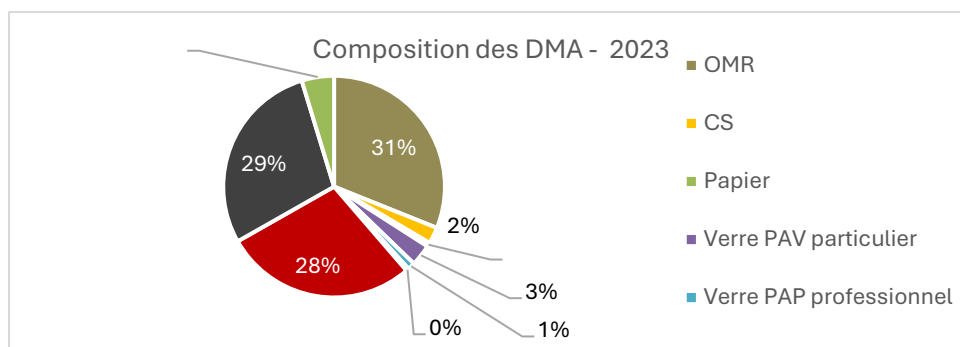
L'objectif lié à l'étude générale des déchets ménagers et assimilés se présente en plusieurs points :

- Il s'agit d'établir une photographie de la production des déchets sur le territoire de la CCTC ;
- Cette étude permet d'identifier des gisements d'évitement et leurs potentiels de réduction ;

⁵ Voir l'annexe 1 – Le diagnostic territorial et socio-économique de la CCTC.

- L'analyse de ces informations permettra de préconiser des actions de prévention adaptée et d'atteindre les objectifs fixés par les indicateurs du PLPDMA ;

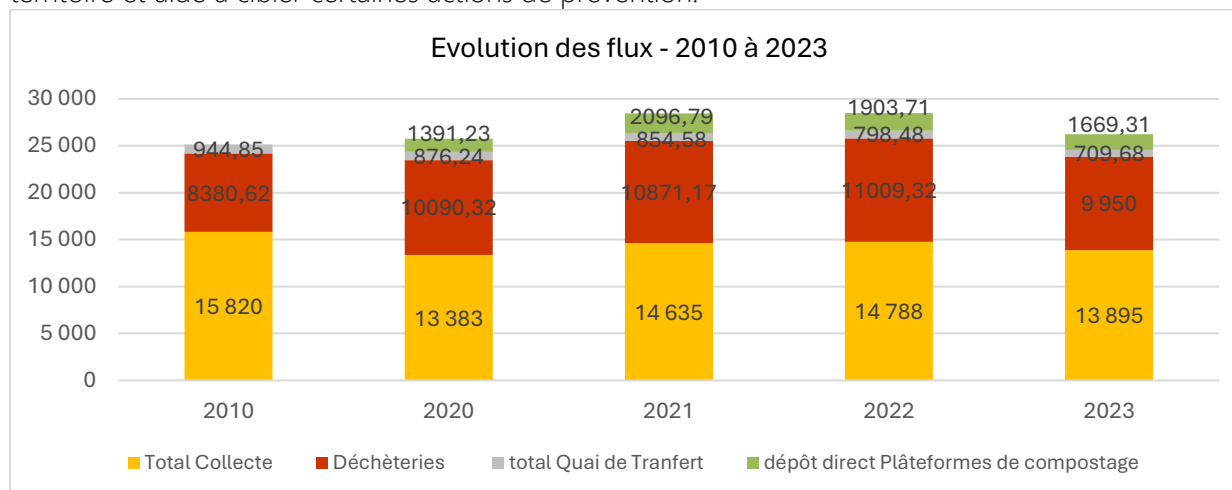
a. La décomposition de l'ensemble des tonnages en 2023



En 2023, **26 224 tonnes** de DMA ont été collectés sur le territoire de la CCTC, soit **657 kg/habitant**. Parmi ces DMA, les **OMR** représentent **31%** de ces déchets collectés, le quai de transfert **29%** et les **déchèteries** **28%**.

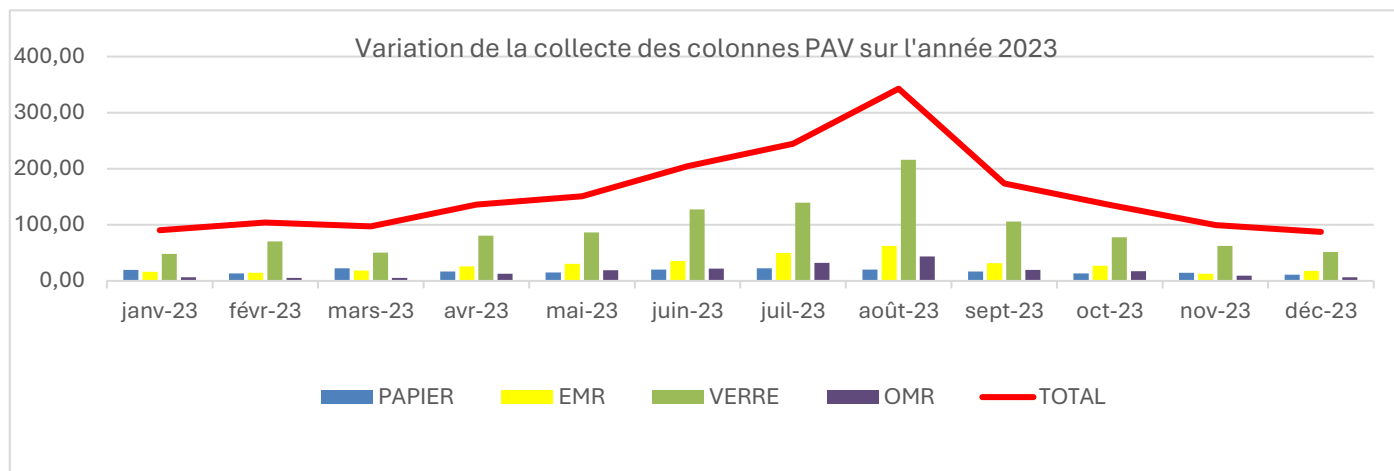
b. L'évolution des tonnages entre 2010 et 2023

L'observation de l'évolution des tonnages apporte une tendance sur l'état des DMA et de leurs flux sur le territoire et aide à cibler certaines actions de prévention.



Entre 2010 et 2020, une augmentation des flux en déchèterie peut être observée ainsi que la baisse des flux de collecte. Par ailleurs, entre 2020 et 2023, on assiste à une légère augmentation puis une diminution des flux de collecte, de déchèteries, de la plâte-forme de compostage et du quai de transfert. De manière globale, entre 2010 et 2023, la quantité de DMA en kg par habitant par an a **diminué de 4%**.

Par ailleurs, la quantité de DMA collectée sur le territoire national en 2021 était de 544,5 kg par habitant, de 567 kg par habitant à l'échelle régionale sont à comparer avec les 686 kg par habitant à l'échelle de la CCTC.



c La saisonnalité des tonnages de la CCTC

L'étude de la variation des collectes, notamment en PAV, permet de constater que la quantité de DMA sur le territoire augmente sensiblement lors de la saison estivale.

d L'objectif de réduction de la CCTC

En 2023 la CCTC a produit environ 627 kg de déchets par habitant. En 2010 nous notons une production **de 651 kg par habitant de DMA**, en prenant en compte la population DGF puisque le territoire est touristique.

L'objectif réglementaire posé par la Loi AGECE vient fixer un objectif de réduction de 15% des DMA entre 2010 et 2030. Par ailleurs, le PRGPD Occitanie vient fixer un objectif de réduction de 16% des DMA entre 2010 et 2031. Ainsi, la CCTC doit réduire ses DMA de 98 kg par habitant à l'horizon 2030 et de 104 kg par habitant à l'horizon 2031. Au regard de la production de DMA en 2023, soit 627 kg par habitant, la CCTC doit encore réduire ses déchets de **73 kg par habitant à l'horizon 2030**.

Selon les objectifs réglementaires et de compatibilité, il faudrait viser une **réduction de 16% des DMA en 2031 par rapport à 2010**. Ainsi, la CCTC devrait atteindre une **production de 544 kg de déchets par habitants en 2031**.

C. L'analyse du gisement d'évitement dans les OMR

Il est nécessaire d'estimer au mieux le gisement d'évitement des déchets au travers de leur composition, de la sélection des zones (ici urbaines) des communes et de la période paraissant la plus pertinente (en l'espèce en période estivale). Ce gisement a ainsi été reconstitué au travers des caractérisations disponibles, menées à l'initiative du SMEPE sur :

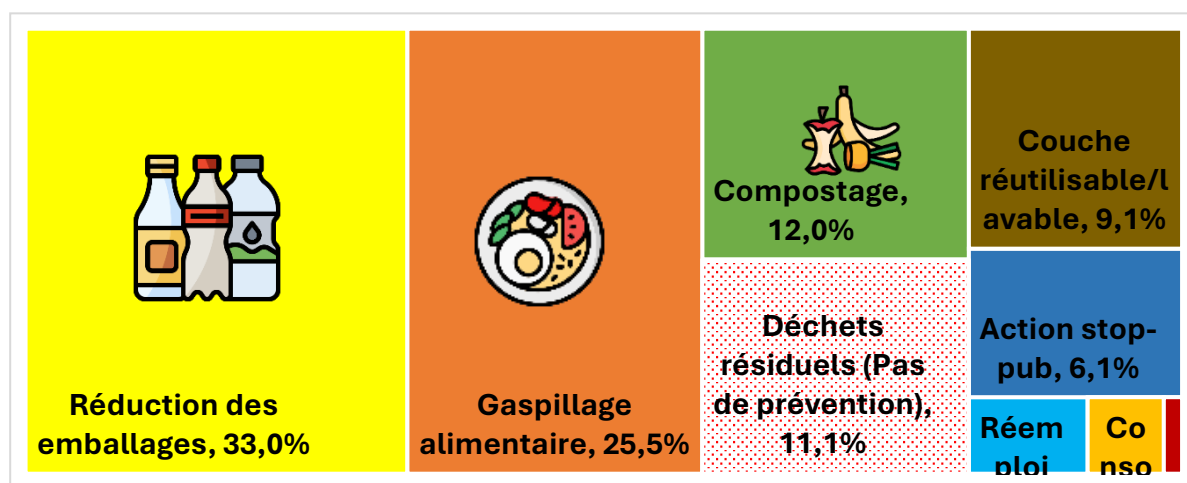
- ❖ Un échantillon d'OMR collecté en zone urbaine, été 2024 sur la commune du Grau du Roi ;
- ❖ Un échantillon d'OMR collecté en zone urbaine, hiver 2021 sur la commune du Grau du Roi ;

- ❖ Un échantillon d'OMR collecté en zone urbaine, été 2021 sur la commune d'Aigues-Mortes ;
- ❖ Un échantillon d'OMR collecté en zone urbaine, hiver 2021 sur la commune d'Aigues-Mortes ;

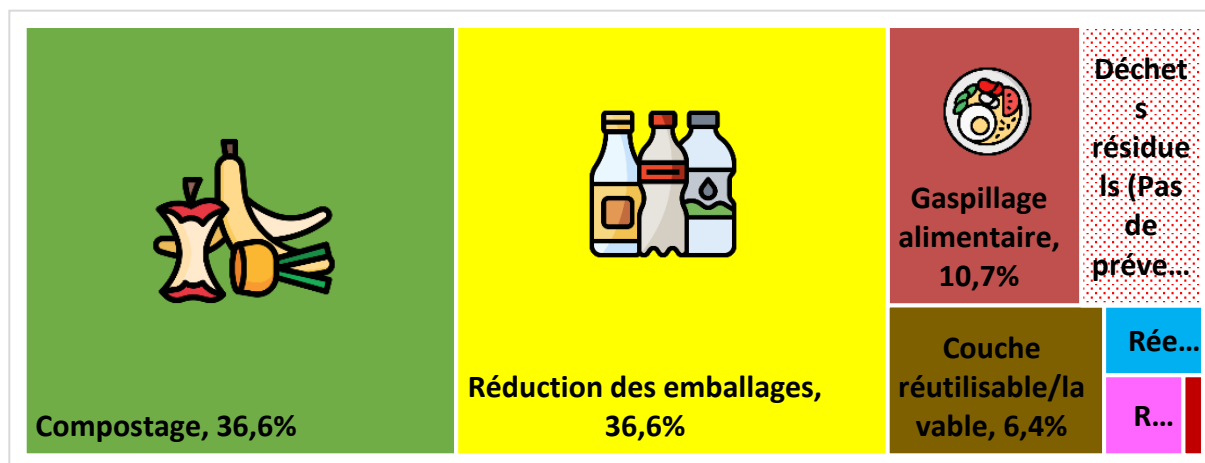
À ce jour, aucune caractérisation concernant la commune de Saint-Laurent d'Aigouze n'a été menée. Ainsi une décomposition des OMR a pu être opérée et a permis de classer les déchets pouvant être évités par catégories, soit, par thématique de prévention :

	Par catégories d'évitement	Déchets pouvant être évités (kg/an/hab)	Déchets pouvant être évités (en %)
	Compostage	93,26	36,6%
	Gaspillage alimentaire	27,23	10,7%
	Réduction des emballages	93,23	36,6%
	Réemploi (objets)	3,47	1,4%
	Réemploi (textiles)	3,18	1,3%
	Action stop-pub	0,00	0,0%
	Consommation responsable	0,00	0,0%
	Couche réutilisable/lavable	16,31	6,4%
	Déchets résiduels (Pas de prévention)	17,13	6,7%
	Dématérialisation	0,00	0,0%
	Prévention / limitation des objets dangereux	0,79	0,3%
	Total	254,60	100,0%
	Déchets pouvant être évités	237,47	93,3%

En l'espèce, il s'agit de l'exemple de l'analyse opérée pour la zone urbaine du Grau du Roi en été, 2024. Ces observations ont donné lieu à s'orienter vers certains types d'actions.



LES GISEMENTS D'EVITEMENT AU SEIN DES OMR (EN %) - GRAU DU ROI, ETE



LES GISEMENTS D'ÉVITEMENT AU SEIN DES OMR (EN %) - AIGUES-MORTES, ETC

Ainsi les gisements d'évitement les plus importants retenus lors de l'analyse des échantillons d'OMR sont les mêmes sur les deux communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes. Les trois thématiques de prévention des DMA les plus concernées sont :

- La réduction des emballages
- Le compostage
- Le gaspillage alimentaire

D. L'analyse de la matrice AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une expérience de la prévention avec de nombreuses actions menées notamment avec le SMEPE • Une collecte des biodéchets déjà effective notamment avec des actions de compostage • Un réseau d'acteurs mobilisés notamment au travers d'associations	• Initialement la prévention n'est pas tout à fait un enjeu prioritaire dans les modes de gestion des déchets • Une production des DMA trop importante au regard des moyennes nationales et régionales • Une forte variation de la population en période estivale ce qui influe considérablement sur les modes de prévention • Une organisation du service déchet et notamment prévention à optimiser
OPPORTUNITÉS	MENACES
• Sensibiliser les acteurs économiques et des professionnels • Développer les mécanismes financiers pour inciter à la réduction des déchets - Responsabiliser les acteurs et notamment les producteurs de déchets non-ménagers • Dynamiser et promouvoir le tissu associatif en fédérant les acteurs du territoire	• Une augmentation prévisible de la population à l'horizon 2030 - Saisonnalité et tourisme • Un service communication à soutenir • Un manque de contact avec les associations et acteurs locaux • Une organisation, une structure et des moyens humains du service technique et administratif à adapter aux exigences du PLPDMA.

IV. Le programme d'actions

À l'aide des données issues du diagnostic, des informations nées des ateliers organisés durant l'élaboration du PLPDMA, un préprogramme d'actions a été proposé devant la CCES et validé par cet organe consultatif. Ainsi, 13 actions ont été retenues.

Axe d'intervention	N°	Intitulé de l'action
Réduire les biodéchets	1	Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire
	2	Promouvoir et renforcer les solutions de compostage
	3	Favoriser le broyage à domicile à destination des usagers
Favoriser la réduction des emballages	4	Mener des opérations « foyers témoins » sur les thématiques des « 5 R » et de la réduction du gaspillage alimentaire
Augmenter la durée de vie des produits	5	Développer et promouvoir le don et le réemploi sur le territoire
	6	Développer et promouvoir la réparation sur le territoire au travers de l'organisation de « Repair'Cafés »
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	7	Développer une stratégie de réduction des déchets liés aux événements et manifestations en partenariat avec les organisateurs
	8	Diffuser une politique d'éco-exemplarité
Utiliser les instruments économiques afin de favoriser la prévention des déchets	9	Renforcer l'accompagnement des professionnels à la bonne gestion de leurs déchets et moduler l'application de la RS
Sensibiliser les usagers à la réduction des déchets	10	Mettre en place des stands de sensibilisation dans le cadre d'événements
	11	Sensibiliser les scolaires sur la réduction de leurs déchets
	12	Sensibiliser les agents d'accueil du territoire à la réduction des déchets
Réduire les déchets « de la terre à la mer »	13	Mettre en place un plan de communication dédié aux plaisanciers

V. Fiches actions détaillées

A. AXE A – Réduire les biodéchets

Action 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention
Partenaires	- o Services communication des communes - o ADEME - o Etablissements scolaires - o Etablissement de restauration collective
Potentiel de réduction estimé	0.28 kg/hab/an
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique	
Description	À l'échelle nationale en 2021, 8,8 millions de tonnes de déchets alimentaires ont été produits en France, soit 129 kg par personne. LA restauration représente actuellement 12% de ce gaspillage, soit 1,08 millions de tonnes. Afin de lutter contre ce gaspillage alimentaire, plusieurs mesures ont été prises au niveau législatif : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la loi Garot de 2016, la loi EGAlim de 2018 et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 sont venues encadrer cette démarche. L'accent est mis sur la prévention, (avant les démarches de don, transformation, valorisation en alimentation animale et destruction). La France a ainsi fixé un objectif global de réduction alimentaire de 50 % entre 2015 et 2025 dans les domaines de la restauration collective, mais aussi entre 2015 et 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale. Concernant la restauration collective, une obligation de réalisation de diagnostic est en place depuis 2020, obligation instaurée par la loi EGALIM. Actuellement le gaspillage alimentaire en restauration collective c'est en moyenne 100 g par couvert et par repas. C'est plus précisément 120 g pour les établissements de santé, 100 g pour les établissements scolaires et 95 g pour les entreprises et les administrations**. Le territoire de la communauté de communes de Terre de Camargue disposant de nombreux établissements scolaires, la collectivité souhaite agir sur la réduction de ce gaspillage, grâce à la mise en place d'une action de prévention. On estime que le gaspillage alimentaire en restauration collective scolaire représente environ 47,5 tonnes de biodéchets sur le territoire par an, soit 1,14 kg par an et par personne concernée.

	Afin de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés et de prévenir la production des biodéchets, la communauté de communes de Terre de Camargue souhaite agir concrètement, en lien avec le PCAET (Plan climat air énergie territorial). Plusieurs étapes sont fixées : ETAPE 1 - Réaliser un diagnostic et un état des lieux du gaspillage alimentaire au sein des lieux de restauration collectives scolaires et de la cuisine centrale. Il s'agit d'accompagner les établissements et réaliser une campagne de pesées des denrées alimentaire. Le but étant de quantifier le gaspillage alimentaire et faire une analyse des points à améliorer pour réduire celui-ci, tout en sensibilisant le personnel et les élèves ; ETAPE 2 - Etablir un plan d'actions en accord avec les typologies des communes et des établissements afin de mettre en place des biais de réduction ; ETAPE 3 - Soutenir la mise en place des actions du plan d'actions à l'aide d'accompagnements par des biais matériels, humains et de sensibilisation ; ETAPE 4 - Faire un bilan des plans d'actions après la mise en place des accompagnements (sur 12 mois). *Données issues du SDES - étude "les déchets alimentaires en France et dans l'UE en 2021" - publiée le 26/04/2024. **Données issues de l'étude sur le gaspillage alimentaire menée par l'ADEME en 2024 : "le gaspillage alimentaire dans la restauration collective"						
Objectifs qualitatifs	> Identifier les établissements de restauration collective et quantifier leurs gisements de biodéchets liés au gaspillage alimentaire > Développer et soutenir les volontés ou démarches existantes sur la thématique du gaspillage alimentaire > Impulser et motiver les communes à mettre en place une démarche de réduction du gaspillage > Sensibiliser les élèves à la thématique du gaspillage alimentaire, et, par effet de cascade, leurs parents et autres personnes composant les ménages						
Objectif quantitatifs	> Accompagner 6 établissements au total > Réduire de 50% le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires ou autres structures pratiquant la restauration collective						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de restaurants de restauration collective ou d'établissements scolaires diagnostiqués et suivis	Objectifs	/	2	3	4	5	6
	Résultats						
Part de réduction du gaspillage alimentaire	Objectifs						50%
	Résultats						
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication							
Description	Face aux enjeux réglementaires liés à la réduction du gaspillage alimentaire, la Communauté de Communes Terre de Camarque déploie des outils de						

		communication adaptés afin d'accompagner les actions techniques mises en œuvre. Pour répondre aux objectifs techniques fixés par le PLPDMA, la CCTC mènera des actions de sensibilisation ciblées, à la fois auprès du jeune public en milieu scolaire et des professionnels de la restauration parmi lesquelles : > Formations animées par la CCTC proposées aux professionnels de la restauration collective en lien avec le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). > Affichages ludiques et pédagogiques dans les services de restauration collective pour sensibiliser et rappeler les bons réflexes de manière visuelle et accessible. > Animations de sensibilisation déjà mises en place dans les cantines scolaires, afin de renforcer les bons réflexes dès le plus jeune âge.					
Objectifs qualitatifs		> Sensibiliser les usagers et professionnels à la thématique du gaspillage alimentaire > Déployer des ateliers de sensibilisation dans les lieux de restauration scolaire au travers d'outils ludo-pédagogiques					
Objectifs quantitatifs		> Mener 3 animations / an et par commune au sein des écoles > Mener 1 atelier/formation / an dans chaque commune > Mettre à jour et publier les affichages sur le site internet et dans les établissements tous les 3 ans					
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'animations menées par an et par commune dans les écoles	Objectifs		3	3	3	3	3
	Résultats						
Nombre d'ateliers- formations réalisés par an et par commune	Objectifs		1	1	1	1	1
	Résultats						
Nombre de mises à jour des supports de communication	Objectifs			1			
	Résultats						

Action 2	Promouvoir et renforcer les solutions de compostage
Porteurs de l'action	○ Communauté de communes de Terre de Camargue ○ Service prévention
Partenaires	○ Syndicat Mixte Entre Pic & Etang (SMEPE) ○ Communes ○ SCOP Compostons ○ Octav Suez

Potentiel de réduction estimé	9.75 kg/hab/an
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique	
Description	Les biodéchets représentent en moyenne un tiers du contenu des ordures ménagères résiduelles, soit un gisement significatif à détourner de l'enfouissement et de l'incinération. Que le compostage soit individuel (à domicile) ou collectif (en pied d'immeuble, en quartier ou sur site partagé), il constitue une solution de proximité et permet de réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter. Par ailleurs, il permet également de produire localement un amendement organique utile pour les sols, jardins et espaces verts du territoire (nommé "compost"). Le territoire de Terre de Camargue se caractérise par une diversité d'habitats, à la fois pavillonnaires et collectifs, mais aussi d'une forte affluence touristique et d'une présence d'activités touristiques de restauration. La mise en place d'une action de compostage individuel et collectif permet ainsi de répondre à plusieurs enjeux : > Répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets > Réduire le tonnage des déchets résiduels et contenir les coûts de gestion > Valoriser une ressource locale par la production de compost utilisable sur tout le territoire et par différents acteurs > Impliquer les habitants et renforcer la sensibilisation à la prévention des déchets > Contribuer à la stratégie climat-énergie en limitant les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et au traitement des déchets Ainsi, la communauté de communes de Terre de Camargue fait le choix d'agir sur deux volets : cette action de prévention sera axée à la fois sur le soutien de distribution de composteurs individuels, mais également sur la mise en place et l'accompagnement de composteurs collectifs. Concernant la distribution de composteurs individuels, la communauté de communes a déjà distribué plus de 1840 composteurs depuis 2011. Elle souhaite continuer et dynamiser cette action afin de promouvoir le compostage individuel. Terre de Camargue a pour ambition de doter 80 % des maisons en composteurs individuels. Il reste donc actuellement 40 % de maisons à atteindre. Par ailleurs, La communauté de communes Terre de Camargue a pour ambition de poursuivre l'installation d'aires de compostage partagé (ACP). Cela permettant aux habitants de résidences collectives et aux habitants ne disposant pas de jardins de participer collectivement au compostage des biodéchets, la majorité des habitats du territoire étant collectifs. Cette partie de l'action vise à installer de nouvelles ACP chaque année, en ciblant différents types de sites : domaine public, résidences privées, bailleurs sociaux et campings. L'objectif est d'installer ainsi progressivement 60 sites entre 2026 et 2031.

Objectifs qualitatifs	• Poursuivre l'équipement des logements individuels • Poursuivre le déploiement de composteurs collectifs • Sensibiliser sur le compostage à l'aide de réunions, de formations et d'évènements réguliers (Apéro compost, concerts...)						
Objectif quantitatifs	- Equiper 80% des habitats pavillonnaires en composteurs individuels - Créer 60 sites de composteurs collectifs - Participer au détournement de 500 tonnes de biodéchets						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Part des foyers à équiper en composteurs individuels	Objectifs						40%
	Résultats						
Nombre de sites collectifs équipés (résidences et voie publique)	Objectifs						60
	Résultats						
Quantité de biodéchets détournée (en tonnes)	Objectifs						500
	Résultats						

Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication	
Description	Afin d'améliorer la gestion des biodéchets sur le territoire de Terre de Camargue, la CCTC mettra en place des outils de communication adaptés aux besoins locaux et aux enjeux techniques, en réponse aux exigences réglementaires. Cela inclut la mise en place de nouveaux sites de compostage collectif sur le territoire, ainsi que la mise à disposition de composteurs individuels, accessibles sur simple inscription auprès de la CCTC, afin d'encourager la valorisation des biodéchets à l'échelle du foyer. La CCTC mettra en œuvre des actions de sensibilisation ciblées auprès de différents publics (habitants permanents, agents du territoire, etc.), afin d'encourager la valorisation des biodéchets par le compostage. Parmi ces actions figurent : > Formations et réunions animées par la CCTC à destination des référents des sites de compostage collectif > Organisation d'évènements tel que "Apéro compost" et "Concert compost" organisés par la CCTC dans le but de promouvoir les pratiques de compostage et de valoriser les biodéchets auprès du grand public
Objectifs qualitatifs	> Valoriser le recyclage des biodéchets en mettant en avant les bénéfices du compostage et l'utilisation des composteurs > Accompagner et encourager les usagers et professionnels à l'utilisation du compostage collectif
Objectifs quantitatifs	> Organiser 1 réunion avec les référents de sites de compostage collectif par semestre > Organiser 1 formation / an avec les référents de sites de compostage collectifs > Organiser 1 apéro compost par site / an > Organiser 1 concert compost par commune / an

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de réunions organisées avec les référents de sites de compostage collectif / semestre	Objectifs	2	2	2	2	2	2
	Résultats						
Nombre de formations de référents menées /an	Objectifs	1	1	1	1	1	1
	Résultats						
Nombre « d'apéros compost » organisés/ site /an	Objectifs	10	12	12	12	9	5
	Résultats						
Nombre de « concerts compost » organisés /an	Objectifs	3	3	3	3	3	3
	Résultats						

Action 3	Favoriser le broyage à domicile et inciter les usagers à faire l'acquisition de matériel de broyage
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention
Partenaires	- o Syndicat Mixte Entre Pic & Etang (SMEPE) - o Service communication des communes
Potentiel de réduction estimé	23.43 kg/hab/an
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique	
Description	Les déchets verts constituent une part importante des apports en déchèteries et représentent un flux coûteux en collecte, transport et traitement. Leur dépôt dans les ordures ménagères étant interdit, le broyage à domicile reste la solution la plus pertinente. Il permet de transformer les branchages et tailles de jardin en paillage ou en structurant pour le compost. Cette action s'inscrit dans la logique de traitement de proximité. Sur le territoire de Terre de Camargue, la production de déchets verts est particulièrement significative en raison de la proportion de logements avec jardins et espaces extérieurs. Aujourd'hui, une grande partie de ces déchets est encore apportée en déchèterie ce qui génère des coûts logistiques et financiers élevés pour la collectivité, une saturation ponctuelle des sites de collecte, des nuisances liées au transport et au traitement et une perte organique valorisable localement. Afin de favoriser la pratique du broyage à domicile, plusieurs leviers d'action vont être déployés par la Communauté de communes Terre de Camargue :

	> La mise à disposition de matériel : en collaboration avec le Syndicat Pic et Etang, la Communauté de commune souhaite mettre à disposition un dispositif de broyage sous forme de prêt. > La mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers						
Objectifs qualitatifs	• Soutenir et encourager la mise à disposition du service de broyage proposé par le SMEPE • Dynamiser la communication et sensibiliser les usagers au broyage • Inciter les usagers à faire l'acquisition de matériel de broyage • Communiquer sur l'aide financière du SMEPE permettant l'acquisition de broyeurs à destination des particuliers et associations. LA CCTC pourrait prendre le relais en tant que soutien financier une fois que cette subvention sera achevée.						
Objectif quantitatifs	- Promouvoir et encourager 370 interventions du broyeur pour les usagers - Subventions 340 acquisitions de matériel de broyage /ménages - Participer au détournement de 900 tonnes de DEV des déchèteries						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'interventions chez les usagers	Objectifs	50	60	60	60	70	70
	Résultats						
Nombre de broyeurs subventionnés	Objectifs	30	40	50	60	80	80
	Résultats						
Quantité de déchets verts détournée (en tonnes)	Objectifs						900
	Résultats						

Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication	
Description	Afin de favoriser la gestion de proximité des déchets verts sur le territoire de Terre de Camargue, la CCTC mettra en place des outils de communication adaptés aux besoins des usagers et aux enjeux techniques, en cohérence avec les obligations réglementaires. Cela inclut la promotion du broyage à domicile comme alternative au dépôt en déchèterie, ainsi que la mise à disposition de broyeurs dans les 3 communes, accessibles sur demande auprès de la CCTC. L'objectif est d'encourager les particuliers à valoriser leurs déchets verts directement sur leur propriété, sous forme de paillage ou de compost, et ainsi réduire les volumes collectés. La CCTC mettra en œuvre des actions de sensibilisation ciblées auprès de différents publics (habitants permanents, agents du territoire etc), afin d'encourager la gestion de proximité des déchets verts par le biais du broyage à domicile. Parmi ces actions figure : > Campagne d'affichage pédagogique expliquant les avantages du broyage en matière de réduction des déchets et d'enrichissement des sols.
Objectifs qualitatifs	> Encourager le réemploi des déchets verts à domicile > Sensibiliser les usagers à des pratiques plus durables > Informer sur les solutions alternatives à la déchèterie > Promouvoir l'économie circulaire

Objectifs quantitatifs		> 1 campagne de diffusion pro-broyage par semestre					
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de campagnes de communication / commune / an	Objectifs	2	2	2	2	2	2
	Résultats						

AXE B – Agir sur la réduction des emballages

Action 4	Mener une opération « foyers-témoins » sur les thématiques des « 5R » et de la réduction du gaspillage alimentaire
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention
Partenaires	- o PETR Vidourle-Camargue - o CIVAM - o Service communication des communes - o CCAS
Potentiel de réduction estimé	1.34 kg/hab./an
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique	
Description	La collectivité accompagnera un panel volontaire de foyers témoins afin d'expérimenter, sur une période donnée, des gestes de réduction des emballages en s'appuyant sur la démarche des "5 R" (Refuser, Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler). Les participants seront sensibilisés, recevront des outils pratiques, et partageront leurs retours d'expérience. Cette opération permettra de mesurer concrètement les quantités d'emballages évitées et de valoriser des solutions reproductibles à l'échelle du territoire. L'action se déroulera en plusieurs étapes : > Recrutement et lancement : appel à candidatures, sélection des foyers et réunion de présentation. > Diagnostic initial : mesure et caractérisation des emballages générés par chaque foyer en début d'opération. > Accompagnement et sensibilisation au travers d'ateliers pratiques, mise à disposition d'outils et conseils autour des "5 R". > Phase de test : les foyers expérimentent de nouvelles pratiques (achat en vrac, alternatives réutilisables, compostage, etc.). > Bilan et valorisation : pesées finales, comparaison avec le diagnostic initial, collecte de témoignages et diffusion des résultats pour inciter d'autres habitants à s'engager.

	Cette opération permettra de démontrer l'efficacité de gestes simples, de créer une dynamique collective et de fournir des exemples concrets et adaptés au territoire de Terre de Camargue.						
Objectifs qualitatifs	En partenariat avec le PETR et le CIVAM, accompagner des foyers dans la prévention de leurs déchets Mener des ateliers avec une cinquantaine de foyers répartis sur les 3 communes (1 par commune par an) Promouvoir la Thématique des « 5 R » (Réduire, Réutiliser, Repenser, Refuser, et Réparer) et du gaspillage alimentaire						
Objectif quantitatifs	- Accompagner 9 foyers témoins / an - Réduire les déchets produits par les foyers de 20% - Réduire de 50% le gaspillage alimentaire au sein des foyers						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de foyers témoins accompagnés / an	Objectifs	9	9	9	9	9	9
	Résultats						

Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication						
Description	Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets, la Communauté de Communes Terre de Camargue souhaite lancer une opération "foyers témoins" centrée sur la démarche des 5R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Réparer et Recycler. Afin de soutenir cette démarche il sera également mis en place : > La création et diffusion de contenus multimédias (vidéos, articles, témoignages) sur les réseaux sociaux des 3 communes et de la CCTC, afin de valoriser les foyers témoins. > La valorisation des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de la CCTC et de sensibilisation des habitants du territoire aux enjeux d'une alimentation locale, durable et accessible					
Objectifs qualitatifs	> Sensibiliser et impliquer concrètement les habitants à la réduction de leurs déchets à travers les principes des 5R > Valoriser les foyers témoins comme relais de sensibilisation > Communiquer sur les impacts positifs mesurés (réduction des déchets, choix alimentaires par rapport à la réduction des déchets, compostage...) grâce à l'opération, pour encourager d'autres foyers à s'engager					
Objectifs quantitatifs	➤ Publier au moins 4 fois / an sur les réseaux sociaux de la CCTC ➤ Publier au moins 3 fois / an sur les réseaux sociaux des communes ➤ Distribuer au moins 50 livrets pédagogiques / an					
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	2026	2027	2028	2029	2030	2031

Nombre de publications sur les réseaux sociaux de la CCTC / an	Objectifs	4	4	4	4	4	4
	Résultats						
Nombre de publications sur les réseaux des communes	Objectifs	3	3	3	3	3	3
	Résultats						
Nombre de livrets de sensibilisation distribués	Objectifs	50	50	50	50	50	50
	Résultats						

AXE C – Augmenter la durée de vie des produits

Action 5	Développer le don et le réemploi sur le territoire	
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention	
Partenaires	- o Octav Suez (avec ses ambassadeurs du tri) - o Le Syndicat Mixte entre Pic et Etang (SMEPE)	
Potentiel de réduction estimé	12,49 kg/hab./an	
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique		
Description	Une part importante des objets déposés en déchèterie ou jetés pourrait encore servir. Certains, encore en état d'usage, sont encore orientés vers l'élimination, faute de filières de don ou de réemploi suffisamment visibles et accessibles. L'action vise à structurer et renforcer ces pratiques en s'appuyant sur les acteurs locaux déjà mobilisés (associations, structures de l'économie sociale et solidaire, organismes caritatifs). Elle consiste à développer des points de collecte dédiés, à promouvoir les solutions de réemploi existantes et à mettre en place des actions de sensibilisation (communication, événements, ateliers). L'objectif est de réduire la part des déchets réemployables, tout en favorisant une économie locale circulaire et solidaire. Concrètement la Communauté de communes Terre de Camargue mettra à disposition des locaux de réemploi localisés en déchèteries. Les usagers seront encouragés à passer par ces structures afin de favoriser leur emploi avant l'accès aux bennes. La Communauté de communes souhaite également former les gardiens à l'identification du potentiel de réemploi des objets. Cette action permettra potentiellement de faire émerger une ressourcerie.	
Objectifs qualitatifs	➤ Créer des zones de réemploi sur les sites de déchèteries ➤ Former les gardiens à identifier le « potentiel réemploi » des objets	
Objectif quantitatifs	Installer 3 conteneurs de réemploi Organiser 1 formation / an / site Participer au détournement de 500 tonnes d'objets	

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de sites de réemploi installés	Objectifs	1	1	1			
	Résultats						
Nombre de formations menées par sites /an	Objectifs	1	2	1	1	1	1
	Résultats						
Quantité d'objets détournés (tonnes)	Objectifs						500
	Résultats						

Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication	
Description	La CCTC met en place des outils de communication adaptés aux enjeux réglementaires, afin de favoriser la seconde vie des objets et de réduire la production de déchets encombrants. Cela inclut la mise en valeur des initiatives de terrain, avec notamment : > Organisation de journées "découverte" autour des cabanons de réemploi présents en déchèteries, accompagnées d'animations pédagogiques pour sensibiliser le public scolaire au don et au réemploi. > Valorisation de la présence des conteneurs de réemploi via les réseaux sociaux, afin d'informer les habitants sur les points de dépôt disponibles. > Promouvoir le "Camion des solutions" de SUEZ à travers une communication dédiée. L'objectif est de faire connaître et de renforcer l'usage des dispositifs de réemploi existants, de créer une dynamique locale autour du don, et d'encourager les habitants à adopter des réflexes plus durables au quotidien.
Objectifs qualitatifs	> Sensibiliser les usagers à la pratique du réemploi > Informer sur les lieux de collecte, de valorisation et de revente solidaire accessibles à tous sur le territoire
Objectifs quantitatifs	➤ Mener au minimum une journée découverte par site de réemploi / an ➤ Concevoir et mener une campagne de communication dédiées aux conteneurs de réemploi sur les réseaux sociaux ➤ Concevoir un modèle de publication sur les dispositifs de camions solutions et publier les réseaux sociaux

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'animations via les journées découverte en déchèteries menées /an	Objectifs	3	4	5	5	5	5
	Résultats						
	Objectifs	2	2	2	2	2	2

Nombre de publications sur les réseaux sociaux concernant les sites de réemplois	Résultats						
Nombre de publications concernant les « camions solutions » du SMEPE sur les réseaux sociaux de la CCTC	Objectifs	5	5	5	5	5	5
	Résultats						

Action 6	Développer la réparation sur le territoire	
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention	
Partenaires	- o CPIE du Gard - o Service communication des communes	
Potentiel de réduction estimé	0.02 kg/hab./an	
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique		
Description	La communauté de communes souhaite encourager la réparation d'objets du quotidien afin d'éviter leur mise au rebut prématurée. Pour cela, elle accompagnera l'organisation de Repair Cafés : événements conviviaux où habitants et bénévoles réparateurs se retrouvent pour redonner une seconde vie à des appareils, textiles, vélos ou petits objets. Ces rencontres permettront à la fois de réduire les déchets, de transmettre des savoir-faire, et de favoriser le lien social. La collectivité soutiendra la mise en place logistique (communication, lieux d'accueil, partenariats associatifs) et assurera la promotion des événements à l'échelle du territoire. Concrètement Terre de Camargue agira en plusieurs étapes : > Répertorier les structures du territoire liées à la réparation puis créer un annuaire de ces structures selon la catégorie d'objets concernée ; > Organiser et dynamiser des évènements Repair Cafés de manière régulière. Idéalement 4 par an, et à minima un par commune. Ces Repair Cafés seront organisés sous forme d'ateliers pouvant se dérouler sur une demi-journée ou une journée selon la thématique. Le service de prévention et de réduction des déchets estime pouvoir réparer environ 50 objets par atelier.	
Objectifs qualitatifs	➤ Promouvoir la réparation d'objets à travers l'organisation régulière de « Repair'Cafés »	
Objectif quantitatifs	- Organiser et animer 15 Repair 'Cafés sur le territoire - Réparer 900 objets minimum au total	

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de Repair'cafés organisés /an	Objectifs	/	3	3	3	3	3
	Résultats						
Nombre d'objets réparés	Objectifs						900
	Résultats						

Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication	
Description	La CCTC met en place des outils de communication adaptés aux enjeux réglementaires, afin de favoriser la seconde vie des objets et de réduire la production de déchets encombrants. Cela inclut la mise en valeur des initiatives de terrain, avec notamment la mise en place d'actions de communication.
Objectifs qualitatifs	> Sensibiliser les usagers à la pratique de la réparation > Informer sur les Repair', de valorisation et de revente solidaire accessibles à tous sur le territoire
Objectifs quantitatifs	➤ Concevoir une cartographie des structures de réparation existantes et la mettre à jour annuellement ➤ Concevoir une publication et la diffuser sur les réseaux sociaux 2 fois par an ➤ Concevoir une matrice d'affichage personnalisable afin de promouvoir les Repair'Cafés afin de les diffuser sur les réseaux sociaux des communes annuellement

Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de diffusions de la cartographie des structures de réemploi / réparation / an	Objectifs		1	1	1	1	1
	Résultats						
Nombre de diffusion concernant la réparation sur les réseaux sociaux de la CCTC / an	Objectifs	2	2	2	2	2	2
	Résultats						
Nombre de diffusions de promotion des Repair'Cafés sur les réseaux sociaux des communes	Objectifs	3	3	3	3	3	3
	Résultats						

AXE D – Être exemplaire en matière de réduction des déchets

Action 7	Développer une stratégie de réduction des déchets liés aux évènements et manifestations						
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention						
Partenaires	- o Syndicat Mixte entre Pic et Etang (SMEPE) - o Organismes d'évènements - o Communes						
Potentiel de réduction estimé	0.06 kg/hab./an						
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique							
Description	Le territoire de Terre de Camargue accueille chaque année de nombreuses manifestations culturelles, sportives et festives, fortement ancrées dans la vie locale et l'attractivité touristique. Ces évènements génèrent toutefois une production importante de déchets (emballages alimentaires, vaisselle jetable, plastiques à usage unique...), concentrés dans un laps de temps court. La réduction et la gestion responsable de ces déchets constituent un enjeu environnemental et d'image pour le territoire, soucieux de préserver son patrimoine naturel et son identité. > Pour réaliser cette action, la communauté de communes souhaite : > Le service mènera une planification des évènements projetés sur l'année. Parallèlement, des réunions de rencontre seront réalisées entre les organisateurs et le service afin de les référencer et d'échanger avec eux sur la gestion de leurs déchets. > Créer une Charte d'engagement à destination des organisateurs (engagement sur l'utilisation d'éco-cup, réduction des déchets, tri...) > Pérenniser et mutualiser le prêt de matériel Festr'if du SMEPE afin de développer des alternatives au jetable pour les évènements communaux.						
Objectifs qualitatifs	• Initier un partenariat avec les organisateurs d'évènements sur le territoire soutenu par la signature d'une charte • Pérenniser le prêt de matériel réutilisable Festr 'if du SMEPE afin de développer l'éco-festivité						
Objectif quantitatifs	- Faire signer la charte à 80% des organisateurs d'évènements - Accompagner 100 évènements au bout de 6 Ans avec le prêt de matériel réutilisable du SMEPE - Mettre la charte à jour tous les 2 ans						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Part des organisateurs d'évènements ayant signé la Charte d'engagement	Objectifs	-	-	40%	50%	60%	80%
	Résultats						
	Objectifs						100

Nombre d'évènements accompagnés avec le prêt de matériel Festr'if	Résultats						
---	-----------	--	--	--	--	--	--

Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication							
Description		Afin de soutenir la stratégie qui consistera à réduire des matières et d'encourager les pratiques durables lors de chaque manifestation, seront mises en place : > La création d'une charte d'engagement à destination des organisateurs disponible sur le site internet de la CCTC, intégrant des principes clairs : suppression des produits à usage unique, utilisation d'éco-cups, mise en place du tri, réduction des supports papier, etc. > La pérennisation et mutualisation du prêt de matériel Festr'if du SMEPE afin de développer des alternatives au jetable pour les évènements communaux. Cette stratégie de communication vise à faire émerger une culture commune de l'écoresponsabilité événementielle, tout en réduisant significativement l'impact environnemental des manifestations locales. Elle sera amenée à évoluer et à s'enrichir chaque année, en fonction des retours d'expérience des acteurs du territoire.					
Objectifs qualitatifs		> Sensibiliser les organisateurs d'évènements à l'éco-festivité					
Objectifs quantitatifs		➤ Concevoir une charte et la mettre à jour tous les 2 ans ➤ Concevoir une publication concernant la promotion des efforts menés par les organisateurs d'évènements sur les réseaux sociaux et la diffuser 2 fois par an					
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de mises à jour de la Charte d'engagement	Objectifs				1		1
	Résultats						
Nombre de publications promouvant les organisateurs engagés	Objectifs	-	-	2	2	2	2
	Résultats						

Action 8	Diffuser une politique d'éco-exemplarité au sein de la Collectivité
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention
Partenaires	o Tous les services de la CCTC

	o ADEME						
Potentiel de réduction estimé	0.69 kg/hab./an						
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique							
Description	Les lois LTECV (2015) et AGEV (2020) encouragent les collectivités à réduire les déchets des administrations. Les flux concernés sont ainsi les biodéchets, les papiers, les plastiques, les achats publics issus du réemploi etc. Il paraît indispensable à la Communauté de communes de Terre de Camargue de structurer une attitude éco-exemplaire au sein du service public. Elle envisage dès lors plusieurs leviers tels que les modes de travail, la logistique interne, les achats de marchés publics et la communication interne et externe. La réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés passe par l'accompagnement des services publics afin de légitimer les actions de prévention également proposées aux usagers. Cette action pourra être menée en plusieurs étapes : > Organiser annuellement une formation des élus et des agents > Mettre en place des actions de réduction au sein du service au travers d'une nouvelle stratégie à l'aide de plusieurs sous-actions : >> Réaménager les zones de tri >> Mettre en place des points de collecte biodéchets dans les locaux >> Réorganiser les achats en privilégiant du matériel durable ; en réajustant les quantités ; sélectionnant les fournisseurs d'un nouveau point de vue etc. ; >> Organiser des événements « 0 déchets » >> Engager les marchés publics dans une politique d'achats durables						
Objectifs qualitatifs	• Structurer une démarche en interne cohérente et durable • Engager la collectivité et les communes dans une démarche exemplaire au travers d'actions de prévention notamment durant les événements • Diffusion d'une campagne d'éco-exemplarité dans les espaces et locaux internes						
Objectif quantitatifs	- Mener 100% des événements de la CCTC sous le prisme du « 0 déchets » - Concevoir 100 % des marchés publics avec une clause de prévention des déchets						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Part d'évènements suivis par la CCTC avec une thématique « zéro déchets »	Objectifs	/	60%	80%	100%	100%	100%
	Résultats						
Part de marchés publics disposant d'une clause de prévention ou de réduction des déchets	Objectifs	/	20%	60%	80%	100%	100%
	Résultats						
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication							

Description	Dans une logique d'exemplarité, la Communauté de Communes Terre de Camargue souhaite structurer une démarche interne ambitieuse et cohérente en matière de développement durable. Afin de soutenir cette démarche, la CCTC agit au travers d'actions de communication telles que : > La création d'affiches d'éco-exemplarité, personnalisées pour chaque service ou espace (bureaux, cuisine, salle de réunion...), afin de rappeler de manière visuelle et pédagogique les bons gestes à adopter au quotidien (tri, impression raisonnée, extinction des équipements etc.) > La promotion régulière des efforts des services de la CCTC						
Objectifs qualitatifs	➤ Créer et diffuser une campagne d'éco-exemplarité						
Objectifs quantitatifs	➤ Concevoir une charte et la mettre à jour tous les 2 ans ➤ Concevoir une publication concernant la promotion des efforts menés par les organisateurs d'évènements sur les réseaux sociaux et la diffuser 2 fois par an						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de conceptions d'affiches thématiques sur l'éco-exemplarité diffusées dans les locaux de la CCTC	Objectifs	-	1	1	1	1	1
	Résultats						

AXE E – Utiliser les instruments économiques afin de favoriser la prévention des déchets

Action 9	Renforcer l'accompagnement des professionnels à la bonne gestion de leurs déchets et moduler l'application de la redevance spéciale
Porteurs de l'action	- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention - o Service facturation
Partenaires	- o Les professionnels - o Les chambres consulaires
Potentiel de réduction estimé	22,57 kg/hab./an
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique	
Description	Les professionnels génèrent une part importante des déchets collectés par la collectivité. Une meilleure connaissance de leurs pratiques et un accompagnement adapté sont nécessaires pour optimiser la gestion des flux, favoriser le tri à la source et réduire les tonnages orientés vers l'élimination. La redevance spéciale constitue un levier stratégique pour responsabiliser les producteurs de déchets non ménagers et promouvoir des pratiques vertueuses, tout en assurant une équité de traitement entre usagers. Le démarrage de cette action est prévu pour 2027.

Objectifs qualitatifs	• Utiliser la redevance spéciale comme levier de réduction des déchets, en adaptant son application selon le niveau d’implication et de tri des professionnels. • Accompagner les professionnels dans la gestion de leurs déchets à travers un suivi personnalisé lors de leur assujettissement à la redevance spéciale : diagnostics de production de déchets, conseils pour le tri et la prévention, identification de solutions locales de valorisation. • Mener une campagne de communication et de sensibilisation dédiée aux acteurs économiques (artisans, commerçants, restaurateurs, établissements touristiques, etc.) pour expliquer le fonctionnement de la redevance spéciale, valoriser les bonnes pratiques et promouvoir la réduction à la source. Un livret d’information sera distribué aux professionnels pour les guider dans leurs démarches.						
Objectif quantitatifs	➤ Accompagner 100 professionnels à la gestion et la prévention par an ➤ Détourner 900 tonnes de DMA						
Indicateurs et paramètres de suivi de l’action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d’assujettis accompagnés / an	Objectifs	/	/	100	100	100	100
	Résultats						
Quantité de déchets détournés (en tonnes)	Objectifs	/	/	180	180	180	180
	Résultats						

Mise en œuvre de l'action d'un point de vue communication							
Description		Afin de soutenir la partie « technique » de cette action, la CCTC souhaite diffuser une campagne de sensibilisation auprès des professionnels					
Objectifs qualitatifs		➤ Créer et diffuser une campagne de communication et de sensibilisation auprès des professionnels					
Objectifs quantitatifs		➤ Distribuer au moins 1000 livrets de sensibilisation aux professionnels du territoire / an					
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de livrets pédagogiques distribués aux professionnels /an	Objectifs	/	/	1000	1000	1000	1000
	Résultats						

AXE F – Sensibiliser usagers à la réduction de leurs déchets

Action 10		Mettre en place des stands de sensibilisation dans le cadre d'évènements					
Porteurs de l'action		- o Communauté de communes de Terre de Camargue - o Service prévention					
Partenaires		- o Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE) - o Ocatv Suez - o CPIE du Gard et CPIE du Littoral					
Potentiel de réduction estimé	0.45 kg/hab./an						
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique							
Description		La prévention des déchets constitue un levier essentiel pour réduire l'impact environnemental du territoire de Terre de Camargue. Les grands évènements nationaux (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Journée mondiale du recyclage, etc.) et les manifestations locales (fêtes traditionnelles, marchés, forums associatifs...) représentent des moments privilégiés pour toucher un large public. En participant activement à ces rendez-vous, la collectivité peut renforcer la visibilité de ses actions, transmettre des messages concrets et mobiliser habitants, associations, scolaires et visiteurs autour de pratiques plus responsables. Dans l'objectifs de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnement et notamment dans le cadre d'événements nationaux, régionaux ou du territoire, la communauté de communes souhaite mettre en place des stands de sensibilisation. Cette action vise à renforcer la culture du "déchet évité", créer du lien social autour de gestes simples et contribuer à la diminution des tonnages de déchets produits, tout en donnant une image dynamique et engagée de la collectivité.					
Objectifs qualitatifs		> Sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux en allant sur le terrain > Diffuser des informations pédagogiques sur le tri, le compostage, la réparation et le réemploi > Valoriser les initiatives locales et partenariales du territoire > Favoriser les échanges avec les habitants pour recueillir leurs attentes et freins > Réduire la présence de biodéchets et d'emballages dans les bacs OM					
Objectif quantitatifs		➤ Mettre en place 10 stands de sensibilisation lors d'évènements par commune et par an					
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de stands tenus par commune et par an	Objectifs	10	10	10	10	10	10
	Résultats						

Action 11	Sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets						
Porteurs de l'action	○ Communauté de communes de Terre de Camargue ○ Service prévention						
Partenaires	○ - Etablissements scolaires ○ - Communes ○ - SMEPE ○ - Octav SUEZ ○ - CPIE du Gard et du Littoral ○ - SCOP Compostons						
Potentiel de réduction estimé	0.38 kg/hab./an						
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique							
Description	Dans le cadre et l'objectif de réduire les déchets sur le territoire, il est important de considérer le volet éducatif et sensibilisation auprès des scolaires (primaire et collège). L'approche du spectacle pour mêler environnement et art qui semble pertinent. Cela permet de toucher les scolaires de façon à la fois ludique et stratégique. Par ailleurs, des animations en classe seront proposées au corps enseignant afin de permettre de créer un lien entre les matières et les problématiques liées aux déchets. L'approche sur le déchet peut être organique, non organique, sur les notions de l'économie circulaire etc. La CCTC souhaite également soutenir la mise en œuvre des visites de sites d'exutoires ou de traitement via des parcours pédagogique afin de véhiculer des messages de sensibilisation sur les déchets et plus largement l'environnement. Le démarrage de ces actions est prévu pour la rentrée 2026.						
Objectifs qualitatifs	• Sensibiliser les scolaires à la prévention et à la réduction de leurs déchets à l'aide d'animations dans les classes de type CM2 • Organiser des visites de site et des spectacles dédiés à cette sensibilisation						
Objectif quantitatifs	➤ - Sensibiliser 100% des classes de CM2 du territoire ➤ - Organiser progressivement 10 visites de sites / an ➤ - Organiser 1 spectacle / an						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Part des classes de CM2 sensibilisées	Objectifs	/	50%	60%	80%	90%	100%
	Résultats						
Nombre de visites de sites organisées / an	Objectifs	/	6	7	8	9	10
	Résultats						
Nombre de spectacles organisés / an	Objectifs	/	1	1	1	1	1
	Résultats						

Action 12		Sensibiliser les agents d'accueil du territoire à la réduction des déchets					
Porteurs de l'action		○ Communauté de communes de Terre de Camargue ○ Service prévention					
Partenaires		○ Offices de tourisme du territoire ○ SPL Let's Grau ○ Communes ○ Etablissements touristiques ○ CRTO					
Potentiel de réduction estimé		0.38 kg/hab./an					
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique							
Description		La collectivité Terre de Camargue , fortement engagée dans la préservation de son environnement, souhaite renforcer la sensibilisation à la réduction des déchets auprès des visiteurs de son territoire. Pour cela, elle mettra en place une formation annuelle dédiée aux agents d'accueil touristiques , en parallèle de la conception d'un livret multilingue (anglais, allemand, italien) sur les éco-gestes à adopter. Ainsi, les agents formés pourront distribuer ces livrets dans le cadre de leur travail. Ils seront en mesure de sensibiliser efficacement les touristes lors de la distribution des livrets , contribuant à une meilleure prévention des déchets sur le territoire. La CCTC souhaite démarrer cette action en 2027.					
Objectifs qualitatifs		• Conception d'un livret sur la thématique de la réduction des déchets avec traduction des pages en 3 langues (<i>Anglais, allemand, italien</i>) à destination des touristes du territoire • Formation annuelle des agents d'accueil à la réduction des déchets afin qu'ils puissent sensibiliser les touristes lors de la distribution des livrets					
Objectif quantitatifs		- Organiser une formation des agents d'accueil par an - Diffuser au moins 1000 livrets / an aux touristes du territoire					
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de formations dédiées aux agents d'accueil organisées	Objectifs	/	1	1	1	1	1
	Résultats						
Nombre de livrets distribués aux touristes /an	Objectifs	/	1000	1000	1000	1000	1000

AXE G – Réduire les déchets « de la terre à la mer »

Action 13	Mettre en place un plan de communication dédié aux plaisanciers						
Porteurs de l'action	○ Communauté de communes de Terre de Camargue ○ Service prévention						
Partenaires	- Yacht Club Port Camargue - Port de plaisance - VNF (voies navigables de France) - CPIE du littoral - Ecogeste						
Potentiel de réduction estimé	Non quantifiable						
Mise en œuvre de l'action d'un point de vue technique							
Description	La collectivité Terre de Camargue , soucieuse de préserver la qualité de son littoral et de ses ports, souhaite engager une démarche de sensibilisation spécifique auprès des plaisanciers . Elle mettra en œuvre un plan de communication dédié , visant à promouvoir les écogestes à adopter en mer et à quai . Cette action s'appuiera sur la diffusion d'outils de communication attractifs (affiches, brochures, signalétique, supports numériques) pour informer et encourager les bons comportements. L'objectif est de réduire les impacts environnementaux liés aux activités nautiques et de favoriser une plaisance plus responsable. Cette action sera lancée 2028.						
Objectifs qualitatifs	Mettre en place un plan de communication des déchets de la terre à la mer avec la création d'outils de communication pour les ports de plaisance.						
Objectif quantitatifs	Promouvoir au moins un outil de communication sur les éco-gestes afin de sensibiliser minimum 1000 plaisanciers par an.						
Indicateurs et paramètres de suivi de l'action							
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'outils de communication promus afin de diffuser les éco-gestes auprès des plaisanciers	Objectifs	/	/	1	1	1	1
	Résultats						
Nombre de plaisanciers sensibilisés / an	Objectifs	/	/	1000	1500	2000	2500
	Résultats						

VI. Les estimations ETP et le budget du PLPDMA

Axe	Action	ETP Nécessaires						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
A	A1	0.10	0.11	0.12	0.11	0.11	0.11	0.67
	A2	0.18	0.22	0.22	0.22	0.17	0.11	1.11
	A3	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.3
B	B4	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.3
C	C5	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.16
	C6	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.6
D	D7	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15	0.9
	D8	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.07
E	E9	0	0	0.43	0.43	0.43	0.43	1.74
F	F10	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	1.43
	F11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.68
	F12	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.14
G	G13	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.01

Axe	Action	Estimation coût ETP	Estimation coût matériel et autres	Estimation budget total
Axe A	1	38 000,00 €	49 561,00 €	87 561,00 €
	2	91 200,00 €	409 400,00 €	500 600,00 €
	3	/	/	48 004,00 €
Axe B	4	11 400,00 €	36 700,00 €	48 100,00 €
Axe C	5	5 947,83 €	49 800,00 €	55 747,83 €
	6	22 800,00 €	24 000,00 €	46 800,00 €
Axe D	7	34 200,00 €	8 600,00 €	42 800,00 €
	8	2 478,26 €	7 500,00 €	9 978,26 €
Axe E	9	66 086,96 €	35 500,00 €	101 586,96 €
Axe F	10	54 521,74 €	36 000,00 €	90 521,74 €
	11	25 773,91 €	36 000,00 €	61 773,91 €
	12	5 452,17 €	11 250,00 €	16 702,17 €
Axe G	13	495,65 €	4 500,00 €	4 995,65 €
TOTAL		358 356,52 €	708 811,00 €	1 115 171,52 €